

**Objet : ANIMATION NATURA 2000 « ROCHERS ET COMBES DES MONTS DE VAUCLUSE »
DEMANDE DE FINANCEMENT 2019-2022**

L'an deux mille dix-huit et le 6 novembre à 14 h 00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 31 octobre se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 61 présents (47) ou représentés (14) pour 51 requis.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Louise CALAIS, Sabine GATIN, Mireille BOR, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Félix BOREL, Alain GUEYDON, André BERGER, Alessandro POZZO, Jacques DÉCUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Sylvain LERREDE, Claude BADOC, Alain CAHOUR, Bernard LABBAYE, Pierre FISCHER, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Pierre BENAS, Jean-Pierre BOYER, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Gilles MOYNE, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, José YEVENES, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Alexandre MOUSSET, Christian CHENEZ

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Serge VANNEYRE
Christiane NAJI à Félix BOREL
Paule DAPRES à Gisèle MAGNE
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Roselyne GIAI-GIANETTI

Messieurs

Fernand PEREZ à Yolande PRIMO
Didier PERELLO à Catherine SERRA
Christian AUTARD à Roland PETIET
Michel RUFFINATI à Jean-Pierre LEROUX
Bernard FRAYSSINET à Valérie DELONNETTE
Pascal DEPOISSON à Alessandro POZZO
Philippe DAUMAS à Mickaël CAVALIER
Julien AUBERT à Stéphane SAUVAGEON
Pierre POURCIN à André BOUFFIER

Etaient excusés :

Mesdames Claudette SAINT-MARTIN, Suzanne BOUCHET, Danielle NEGRIN

Messieurs Gino MORELLO, Jean-Denis DAUMAS, Jacques BRES, Frédéric SACCO, Paul FABRE

Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu l'arrêté du 8 novembre 2007 portant désignation du site Natura 2000 FR 9301582 « Rochers et combes des Monts de Vaucluse » en Zone Spéciale de Conservation ;
 Vu l'arrêté du 26 février 2013 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR9301582 « Rochers et combes des Monts de Vaucluse » ;
 Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;
 Vu le compte rendu de la réunion des collectivités du 24 octobre 2018 désignant le parc naturel régional du Luberon comme animateur pour la période 2019-2022 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'animation de la politique Natura 2000 sur le site Natura 2000 FR9301582 « Rochers et combes des Monts de Vaucluse » ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération suivant pour la période 2019 – 2022 d'un montant total de 55 715 € correspondant sur 3 ans à 1/4 ETP/an et à la réalisation de l'étude « Poursuite de l'inventaire des chiroptères et recherche de gîtes de reproduction sur le site Natura 2000 et les environs immédiats ».

Financeurs	Taux	Montant
ETAT	37 %	20 978 €
FEADER	53 %	29 529 €
Participation PNRL (ingénierie)	10 %	5 208 €
TOTAL	100 %	55 715 €

- **DECIDE** l'inscription de cette dépense au budget ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- **S'ENGAGE** à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire ;
- **PRECISE** les délais de réalisation de l'opération : démarrage au 1^{er} mai 2019, achèvement au 30 avril 2022 ;
- **S'ENGAGE** à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits ;
- **S'ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires ;
- **SOLLICITE** les partenaires financiers dont l'Europe au titre du programme opérationnel FEADER ;
- **S'ENGAGE** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- **AUTORISE** la Présidente pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0

La Présidente,
 Dominique SANTONI